



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

ANNEXE 2 :
NOTICE 2022 POUR LE DEPOT EN LIGNE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS
POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE PORTAIL DAUPHIN

REMPHIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN
2 points d'attention à destination des porteurs de projets

1 - Avant de remplir la demande en ligne sur le portail Dauphin

Avant de remplir votre demande, nous vous conseillons d'avoir rédigé sur un document type word une fiche projet (vous pouvez aussi faire copier coller de ce que vous avez saisi sur la plateforme *Mes démarches simplifiées*).

2 - Pour demander une subvention politique de la ville en remplissant le budget prévisionnel du projet dans le portail DAUPHIN <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Désormais, pour un projet donné, le portail DAUPHIN permet de remplir une demande de subvention unique. Le Cerfa PDF de la demande de subvention remplie dans DAUPHIN sera envoyée au chef de projet en charge de votre dossier.

Pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires concernés par le présent appel à projets en remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »). Ainsi, vous allez procéder à votre demande de financement.

Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN, vous voyez apparaître le menu suivant :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €
Commune(s)	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €

Pour une demande de subvention auprès de l'Etat, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

1 - dans le menu déroulant sélectionnez « **ILE-DE-FRANCE-POLITIQUE-VILLE** » pour toute demande adressée auprès de la préfecture de région d'Ile-de-France (en cas d'erreur de saisie, votre dossier ne sera pas transmis) :



74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €	
<input type="text" value="ILE-DE-FRANCE-POLITIQUE-VILLE"/>		
ILE-DE-FRANCE-POLITIQUE-VILLE	0,00 €	
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €	

2 - Inscrivez le montant demandé

! ATTENTION !

Pour toute demande adressée à la Préfecture de région IDF, vous veillerez également lors de votre saisie sur Dauphin à respecter précisément les indications suivantes :

- **Cochez la case « HORS CONTRAT DE VILLE »** (ou lorsque la plateforme vous demande d'indiquer le contrat de ville concerné, veuillez taper : « 00 – HORS CONTRAT DE VILLE »).
- **Précisez la date ou période de réalisation** : 1er septembre 2022 au 30 juin 2023 (financement sur l'année scolaire).
- **Précisez le millésime : 2022** (attention si vous dupliquez une action N-1 dans la plateforme, il ne faut pas oublier de changer le millésime)

Votre demande sera acheminée vers le service de la politique de la ville régional.